

Séance du 03.02.2022

Tour des stations 2022

Le CC donne son accord pour le passage du Tour des Stations 2022 (course cycliste) sur son territoire le 6 août 2022.

Le Tour des Stations 2022, événement phare de la saison d'été prévoit d'inclure Anzère dans son programme comme étape de montagne.

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter (au sens de l'art. 4 LHR) à Mme Karine Moix pour la Cabane des Audannes.

Subventions énergies

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer un montant de Fr. 25'912.00 pour 6 dossiers.

Séance du 17.02.2022

Anzère Tourisme SA : compte et assemblée générale

Les représentants d'Anzère Tourisme SA présentent les comptes 2020-2021.

Ces comptes 2020-2021 présentent un bénéfice de Fr. 44'451.00.

Le CC nomme Christophe Beney comme délégué de la commune pour la prochaine assemblée générale d'Anzère Tourisme SA qui se déroulera le 23.02.2022.

Le CC prend également connaissance du plan des investissements 2021-2022 et de l'état du fonds d'infrastructures. Il prend également connaissance du budget de l'exercice 2021-2022 qui prévoit d'être équilibré.

Téléphone mobile

Dans le cadre d'une volonté de réduire les charges communales là où cela est possible, une nouvelle offre a été demandée à Swisscom pour les abonnements de téléphonie mobile.

En parallèle, une offre a également été demandée à la société Salt.

Compte tenu de la différence de prix, le CC décide de transférer les abonnements de téléphonie mobile de la commune chez Salt.

Protection des crues Torrent de Planquirî et réfection de la route des Râches

Le CC prend connaissance du tableau comparatif des soumissions établi par le bureau Editech SA.

Le CC attribue le mandat pour la correction du torrent de Planquirî (Lot 5) à l'entreprise Bitz travaux publics SA pour le montant de Fr. 844'663.10 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Correction de la chaussée sur la route de la Madeleine et correction du torrent de Blignou

Le CC prend connaissance du tableau comparatif des soumissions établi par le bureau Editech SA

Ces travaux sont du ressort de l'Etat du Valais. Ils sont subdivisés en trois mandats / chantiers :

- La route cantonale, adjudication par le Canton.
- Le torrent, réfection.
- Eau potable, fouilles et conduite.

L'Etat du Valais a attribué la totalité des travaux à l'entreprise Christian Jean SA pour un montant total de Fr. 949'074.95 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

Ce montant est subdivisé de la manière suivante :

- La route cantonale pour Fr. 637'963.90 TTC à la charge de l'Etat du Valais.
- La réfection du torrent pour Fr. 294'395.20 TTC à la charge de la commune (en partie subventionné).
- Eau potable Fr. 16'715.85 TTC à charge de la commune.

Le CC accepte cette adjudication.

Assemblée primaire bourgeoisiale

Le Conseil bourgeoisial fixe l'assemblée bourgeoisiale au 31 mars 2022 à 19h30 à la salle de gymnastique de St-Romain.

L'ordre du jour arrêté est le suivant :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Lecture des comptes 2021
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2021 et du rapport de contrôle
5. Présentation du budget 2022 et approbation
6. Présentation du plan financier 2022-2025
7. Divers